



**PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS
AUX TEXTES RÉGIONAUX
POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 27 JUIN 2026**

SOMMAIRE

Règlement Généraux de la Ligue et de ses Districts.....	3
COULEURS.....	4
Règlement annexe Coupe Nike Féminine U18.....	5

Règlement Généraux de la Ligue et de ses Districts

COULEURS

Origine : Direction Technique Régionale

Exposé des motifs : Offrir la possibilité aux équipes de Futsal d'attribuer des numéros de maillots à l'année afin dans un souci de cohérence avec ce qui est déjà pratiqué au niveau national et avec les usages déjà en vigueur.

Avis de la C.R.S.R. : Favorable

Avis du Comité de Direction :

Date d'effet : 2026/2027

TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
<p><u>ARTICLE 10</u></p> <p>Les équipes disputent les rencontres avec leurs maillots aux couleurs conformes à celles précisées sur la feuille de renseignements.</p> <p>1 - Les joueurs portent le numéro correspondant à l'ordre de présentation des équipes figurant sur la feuille de match.</p> <p>Pour l'ensemble des compétitions, les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11 (Foot à 11), de 1 à 8 (Foot à 8) ou de 1 à 5 (Futsal), les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16 maximum (Foot à 11 avec 14 joueurs inscrits), de 9 à 12 maximum (Foot à 8) ou de 6 à 12 maximum (Futsal).</p> <p>[...]</p>	<p><u>ARTICLE 10</u></p> <p>Les équipes disputent les rencontres avec leurs maillots aux couleurs conformes à celles précisées sur la feuille de renseignements.</p> <p>1 - Les joueurs portent le numéro correspondant à l'ordre de présentation des équipes figurant sur la feuille de match.</p> <p>Pour l'ensemble des compétitions, les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11 (Foot à 11) ou de 1 à 8 (Foot à 8) ou de 1 à 5 (Futsal), les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16 maximum (Foot à 11 avec 14 joueurs inscrits) ou de 9 à 12 maximum (Foot à 8) ou de 6 à 12 maximum (Futsal).</p> <p><i>Pour les compétitions régionales de Futsal, possibilité est offerte aux clubs qui le souhaitent d'attribuer un numéro à l'année, sans modification possible en cours de saison. En pareille hypothèse, le club doit établir une liste d'affectation des numéros, à communiquer à la Commission sportive concernée avant la première journée de championnat. Cette liste ne pourra excéder 25 noms (numéros de 1 à 25), les numéros 1, 12, 20 et 25 étant obligatoirement réservés aux gardiens de but. Chaque équipe doit disposer d'un maillot numéroté 26 (voire les numéros suivants le cas échéant), non attribué à un joueur et réservé aux remplacements de dernière heure.</i></p> <p>[...]</p>

Règlement annexe Coupe Nike Féminine U18

RÈGLEMENT ANNEXE COUPE NIKE FÉMININE U18

Origine : Pôle « Affaires générales / juridictions sportives »

Exposé des motifs : Fixer des dispositions encadrant l'organisation matérielle de la phase régionale de cette compétition - créée en juillet 2025.

Avis de la C.R.S.R. : Favorable

Avis du Comité de Direction :

Date d'effet : 2026/2027

NOUVEAU TEXTE PROPOSE

ARTICLE 1

L'organisation matérielle, sportive et financière de l'épreuve éliminatoire est confiée par délégation de la Fédération Française de Football à la Ligue Centre-Val de Loire de Football.

ARTICLE 2

Les clubs ont la possibilité de s'engager au moyen du logiciel Footclubs avant la date limite d'engagement fixée par le Centre de Ressources.

*Tous les Clubs disputant un Championnat Régional U18F ont obligation de s'engager.
Les clubs disputant un Championnat Départemental U18F peuvent s'engager.*

Les joueuses doivent être qualifiées en conformité avec les Règlements Généraux de la F.F.F. et leurs Statuts. Pour participer à l'épreuve, les joueuses licenciées amateurs ou sous contrat doivent être licenciées U18F et U17F. Les joueuses licenciées U16F peuvent également y participer à condition d'y être autorisées médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF.

ARTICLE 3

Pour tous les tours organisés par la Ligue Centre-Val de Loire de Football, les Clubs devront utiliser une installation classée en T7 minimum et possédant une main courante et des vestiaires, sinon le tirage sera inversé.

Aucune dérogation au présent article ne sera accordée.

ARTICLE 4

Pour chaque tour, les clubs peuvent faire figurer 16 joueuses sur la feuille de match de la rencontre.

Les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçantes et, à ce titre, revenir sur le terrain.

ARTICLE 5

Pour tous les tours régionaux, les frais des Officiels seront réglés à ceux-ci directement par la Ligue et le montant afférent sera débité du compte du club recevant.

ARTICLE 6

Les cas non prévus au présent Règlement ou au Règlement de la Coupe Nike Féminine U18 sont solutionnés souverainement par la Commission Régionale Sportive et des Calendriers.